

Recours au Règlement—M. W. Baker

J'ai une question pour le ministre des Communications. L'article 5 du communiqué qu'il a publié le 21 octobre dit ceci: Le gouvernement est en train de réexaminer les mesures... concernant les permis d'exploitation des stations terrestres de télévision pour faciliter la réception...

Puisque la rigueur du ministre s'exerce essentiellement contre les régions rurales, peut-il dire à la Chambre comment il se fait que le CRTC a ordonné la fermeture de Golden Cablevision, une entreprise en activité dans une région montagneuse très isolée de la Colombie-Britannique où elle est le seul autre moyen de réception? De plus, le ministre pourrait-il reporter la mise en application des décisions jusqu'à ce que le relais satellite de remplacement que le ministre a promis soit offert dans les régions mal desservies?

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, pour répondre à la question du député, j'aimerais signaler qu'il n'y a en fait aucun lien entre le cinquième point du communiqué et les mesures que l'on a commencé à prendre dans différentes parties du pays. Au cinquième point de la déclaration, il est question de mon intention et de celle du ministère des Communications de simplifier la réglementation et d'abrèger les formalités administratives que doivent remplir les personnes qui demandent à bon escient un permis pour utiliser des antennes paraboliques.

Quant à la station Golden, je me ferai un plaisir d'examiner la question plus à fond. Si j'ai bien compris, la société de câblodiffusion de Golden vient de comparaître devant le CRTC pour lui demander d'approuver le renouvellement de son permis. Avant d'approuver le permis, le CRTC a demandé, avec raison, à cette société de cesser de capter des signaux de télévision illégaux émis par un satellite américain.

M. Rose: En parlant d'illégalité, madame le Président, le communiqué émis lundi par le ministre proposait que des réseaux, qui comprendraient Radio-Canada et le CSN, s'associent pour transmettre des émissions télévisées par satellite dans les localités éloignées. Or le CRTC n'a pas encore donné de permis au réseau CSN qui appartient à une société de câblodiffusion. Cela étant, le ministre a-t-il décidé si les sociétés de câblodiffusion sont des radiodiffuseurs ou simplement des transporteurs qui devraient être assujettis aux règlements sur le taux de rendement, comme tout autre transporteur?

M. Fox: Madame le Président, on semble ne pas avoir bien compris le communiqué. J'ai mentionné un ensemble d'émissions centrées sur les travaux de la Chambre des communes, qui comprendrait à peu près 60 heures d'émission des réseaux CTV et TVA, et non pas CSN, retransmises grâce aux satellites Telesat que le Canada utilise déjà. Nous espérons ainsi, en attendant, téléviser dans les régions éloignées du Canada, celles qui sont mal desservies, quelque 60 heures de télévision par semaine. Il y aurait des émissions régulièrement du vendredi soir au lundi matin, et il y aurait aussi, bien sûr, une série d'émissions certains soirs de la semaine.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. BAKER (NEPEAN-CARLETON)—LA REMISE DES DÉCISIONS DE M^{ME} LE PRÉSIDENT SUR DEUX MATIÈRES FAISANT L'OBJET DE LA QUESTION DE PRIVILÈGE

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, j'invoque le Règlement si vous me le permettez. Je sais

qu'hier vous vous êtes dite disposée—à la demande que j'en ai faite d'ailleurs hier—à remettre aujourd'hui votre décision sur deux questions de privilège. Mais je pense que cela, c'était avant que le président du Conseil privé (M. Pinard) donne préavis de cette odieuse motion qui a pour but de baillonner le Parlement, de limiter son droit de discussion qui est d'une importance fondamentale pour le pays.

Normalement, madame le Président, je n'aurais pas le droit de vous demander cela à nouveau, mais considérant que cette motion est intervenue depuis, et que, pratiquement nous en sommes au dernier jour de débat, car c'est sûrement là le terme que le député veut employer mais mieux vaudrait dire le dernier jour de délibération là-dessus à la Chambre, je me demande, madame le Président, si vous ne consentiriez pas à retarder le prononcé de votre décision sur les questions de privilège, de telle sorte que même ce résidu de débat tronqué, écourté et baillonné qui va avoir lieu ne soit pas interrompu par des décisions sur des questions de privilège, si importantes soient-elles.

Mme le Président: J'ai eu cette obligeance pour le député de Nepean-Carleton (M. Baker) hier. Je n'ai pas hésité, n'y voyant aucune objection et je pense que je pourrais retarder jusqu'à demain ma décision. Rien ne m'oblige à me prononcer aujourd'hui. Bien sûr, la demande du député ne s'appuie sur aucune règle. La présidence décide à sa convenance, et conformément à la demande du député je retarde ces décisions.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, nous sommes aujourd'hui jeudi et je me demande si je pourrais demander à connaître les intentions du leader du gouvernement à la Chambre pour le reste de la semaine et le début de la semaine prochaine. Je pense spécialement à l'intention annoncée, il y a plus d'une semaine par le gouvernement, de présenter le budget mardi soir. Je suppose que le gouvernement n'a pas changé d'intention à cet égard. Je voudrais savoir à quoi m'en tenir au sujet du débat budgétaire. Pourrait-il m'en informer, ainsi que des intentions gouvernementales pour demain et lundi.

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, comme je l'ai dit plus tôt cette semaine à mon collègue, à moins d'avis contraire et tenant pour acquis que la motion n° 18 sera approuvée avant 11 heures demain matin, demain sera une journée d'opposition et lundi également. Mardi après-midi, avant le discours sur le budget, ce sera l'étude du bill C-42 sur la société canadienne des postes, projet de loi qui est très urgent. Mardi soir, tel qu'annoncé, ce sera le discours du budget. Le lendemain et le surlendemain seront les deux premiers jours de débat sur le budget proprement dit, et il est encore trop tôt pour prédire si nous allons devoir ou non interrompre ce débat vendredi prochain. Encore une fois, je veux que cela soit clair, je dis qu'à moins d'avis contraire et sous réserve que la motion inscrite au nom du ministre de la Justice (M. Chrétien) soit approuvée avant demain à 11 heures.